Rapport Responsabilité Sociétale d'Entreprise

2010

CAISSE D'EPARGNE
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

Sommaire

Préambule

1- Démontrer aux acteurs régionaux que par son engagement la CEBPL est "banque de référence" de la croissance verte.

1-1 Collecte et engagements de financements :

1-1a la Banque de détail

a1- Epargne collectée

a2- Crédits distribués

a3- Encours fonds ISR

1-1b la Banque du développement régional

b1- Financement des énergies renouvelables

b2- Financement des infrastructures

b3- Financement de bâtis Haute Qualité Environnementale ou Basse Consommation

b4- Participations

b5- Financement de l'économie sociale et de la santé

1-2 Développement de l'expertise réseau de la filière via des partenariats externes :

2- **Engager toutes les entités de la CEBPL dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone et de mise en œuvre des domaines de la RSE**

2-1 Les indicateurs de réduction de nos consommations et de nos émissions :

a1- le papier

a2- les enveloppes

a3- les consommables bureautiques

a4- les achats fournisseurs

a5- les consommations d'énergies

a6- les recours aux énergies renouvelables

a7- les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

a8- consommation des ressources en eau

a9- les déchets et les émissions

a10- la collecte de matériels divers

a11- les transports et déplacements du personnel

2-2 Le plan d'actions et le suivi des actions dans les différents domaines de la RSE :

b1- l'égalité hommes - femmes
b2- la diversité
b3- la sécurité et l'environnement
b4- la déontologie

3- Positionner la CEBPL comme l'acteur de référence de l'intérêt général au travers de l'économie sociale et solidaire de proximité.

3-1 Le développement solidaire

a1- le microcrédit
a2- Finance et pédagogie
a3- soutien à l'activité des marchés de l'économie sociale

3-2Le mécénat

4- Une gouvernance responsable et équilibrée

5- Faire savoir en interne et en externe et maîtriser le risque de réputation.

Préambule

Rapport RSE et DD de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire.

Le développement durable et la responsabilité sociétale d'entreprise consistent à intégrer les critères de progrès sociétal et de protection de l'environnement dans le métier de banquier tant dans l'organisation interne que dans ses relations avec les parties prenantes et plus particulièrement ses clients et sociétaires.
D'un point de vue pratique, il s'agit d'accompagner l'adaptation, l'évolution de l'ensemble des processus de l'entreprise afin qu'ils intègrent les normes internes et externes de la RSE et du DD.

Sur le plan de l'organisation interne, toute entreprise développe un système de valeurs fédératrices des salariés qui constituent le moteur du fonctionnement même de l'entreprise. Le développement durable et la RSE regroupent aujourd'hui les valeurs éthiques les plus partagées par les salariés comme par les citoyens. Les résultats commerciaux sont souvent l'expression d'une cohésion interne. Le développement durable et la RSE peuvent faciliter cette cohésion et développer un « savoir-être » qui permette de mieux « savoir conseiller et vendre ».

Sur le plan de l'activité bancaire**,** par construction, le modèle mutualiste et coopératif de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire fait de nous un acteur légitime du développement durable et de la RSE, par notre histoire, par notre ancrage régional, le réemploi local des ressources financières collectées, une proximité réelle avec les clients accompagnés sur le long-terme à travers le métier de banquier.

Actuellement, les projets de vie des clients comme les projets de développement et de gestion des territoires, évoluent et intègrent de manière croissante les problématiques sociétales, sociales et environnementales dans leur composante financière. Depuis le Grenelle de l'environnement (2008), cette tendance évolue fortement et fait basculer progressivement le développement durable d'une dimension marginale à une dimension de masse, donc de marché[1].

La RSE et le DD, par des actions de mobilisation interne et par un soutien aux métiers et réseaux des marchés de la BDD et de la BDR sur la croissance verte et responsable, peuvent naturellement contribuer à leurs missions d'être en capacité d'offrir les services bancaires au plus proche des besoins des territoires et de l'économie, de répondre aux besoins de tous en matière de produits et de services financiers et d'apporter du sens à la performance. Sur le plan de la logique d'action, nous sommes donc une banque, performante, responsable et solidaire.

C'est la voie à suivre pour redonner tout le sens à notre métier d'inter médiateur financier mais également d'inter médiateur sociétal responsable et solidaire.

[1] L'objectif de la loi Grenelle 2 est de faire contribuer le développement durable à l'augmentation de 1,6% du PIB

La loi dite Grenelle 2, art 225 (décret d'application automne 2010 art 83) fait obligation aux sociétés cotées de publication des données au titre de la RSE de leur vérification et de leur attestation au 31 décembre 2011, dont le bilan carbone est un des éléments d'informations clés. Les autres entreprises répondront à l'obligation d'attestation à cette même échéance et à l'obligation de vérification au 31 janvier 2016. Les caisses d'épargne devront vraisemblablement continuer à renseigner la base groupe BPCE permettant d'alimenter le rapport annuel BPCE qui comporte une partie intitulée **« Informations sociales et environnementales »**. ***La construction du rapport de la CEBPL (plan), les indicateurs retenus et les informations contenues répondent aux standards de publication (par observation) bien qu'aucune norme de rapport dans la forme n'ait été adoptée à ce jour.***

1- Démontrer par son engagement que la CEBPL est "banque de référence" de la croissance verte aux acteurs régionaux.

Parmi les enjeux de la croissance verte, les financements et les produits d'épargne dits responsables et ou verts sont un des principaux indicateurs de suivi des changements attendus et des transformations et adaptations des acteurs économiques et des comportements sociétaux.

S'il fallait un indicateur, pour convaincre que les produits d'épargne et de crédits aux particuliers, labellisés développement durable, représentent un véritable marché, il suffit très simplement d'observer les variations 2009/2010 pour le confirmer. Pour la CEBPL, les crédits pour travaux d'économie d'énergie dans l'habitat principal ont progressé de 55% en nombre de prêts accordés soit une évolution des encours s'élevant à 18 millions d'euros en 2010. Le prêt Eco PTZ progresse de 127% en nombre de prêts accordés pour une augmentation des encours de 17,4 millions d'euros.

Les indicateurs de suivi des volumes de ces financements sont observés par les différents acteurs porteurs des objectifs du Grenelle de l'environnement. Ces produits bénéficient de mesures incitatives et d'accompagnement et plus encore, ils témoignent de plusieurs tendances essentielles.

La première tendance porte sur la nécessité de diminuer le risque de précarité énergétique autant que de diminuer les volumes de nos émissions de C02. Les deux sont irrémédiablement liés.

La capacité que nous aurons à atteindre les objectifs de diminution de nos émissions de CO2 dépend en grande partie de notre possibilité de diminuer nos consommations. Or, le logement est un des secteurs les plus émissifs. Ce faisant, l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements anciens qui représentent plus de 80% du parc (isolation, utilisation de sources d'énergies renouvelables, chaudières, éclairages performants) permet à leurs propriétaires et leurs locataires de s'affranchir des conséquences de diverses formes de précarité énergétique en diminuant considérablement leurs factures d'énergie.

La distribution de microcrédits avec Parcours Confiance pourrait s'inscrire en complément dans certains plans de financement au profit des publics éligibles aux programmes Comité Locaux de l'Energie (CLE) coordonnés par les ANAH, et les collectivités. A noter, que la négociation de certificats d'économie d'énergie au profit des bailleurs sociaux, des ANAH et des collectivités avec l'offre spécifique de GCE SEM, dans ce cadre, positionne le Groupe BPCE comme un acteur de référence à travers son expertise dans la valorisation efficiente des économies réalisées.

La seconde tendance porte sur la volonté d'accompagner la transformation de nombreux secteurs d'activités pour assurer leur développement sur des marchés qui se déplacent et, ce faisant, assurer leur pérennité face aux évolutions auxquelles ils doivent faire face.

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire assume son rôle d'inter médiateur de référence en distribuant une offre de crédit qui rend d'autant plus solvable une demande que les coûts des travaux engendreront une diminution récurrente des charges. C'est une des premières conditions pour favoriser l'émergence d'un marché et ainsi donner un sens économique aux entreprises et aux professionnels des secteurs d'activités concernés au sens propre comme au figuré.

Les entreprises et les professionnels, qui sont également parmi nos clients, bénéficient de ces besoins de financements des particuliers. Nous les accompagnons également dans le financement de leurs investissements et plus généralement de leurs entreprises.

Dans le contexte de défiance vis à vis du secteur bancaire et financier, les attentes de notre environnement se situent très exactement à l'endroit de ces enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

1-1/ Engagements des financements

1a- Banque de détail.

Synthèse : la CEBPL totalise un encours de 734,5 millions d'euros de collecte sur le Livret développement durable (+3% en 2010). Elle a distribué 47,4 millions d'euros de crédits aux particuliers (amélioration énergétique et thermique de leurs logements et véhicules éco labellisés).

a1- Epargne collectée (2010 - 2009/2010):

Livret A Kipouss : Le partenariat avec le WWF qui permettait un suivi des ventes nettes (versement d'1 euros par livret ouvert pour financer la gestion de forêts FSC) ayant été dénoncé en 2010, leur comptabilisation a été interrompue. Le nouveau partenariat, signé pour l'exercice 2011, avec l'association *Enfance et Partage* et le renouvellement des conventions de prescription dans les maternités devraient relancer la nécessité d'un suivi régulier. Pour mémoire la CEBPL avait distribué 5 600 livrets A kipouss en 2009.

Livret Développement Durable : les encours CEBPL ont progressé de 26 millions d'euros en 2010 pour un encours qui s'élève à 734,5 millions d'euros. Le LDD sert essentiellement au financement des travaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat des particuliers.

a2- Crédits distribués (2010 - 2009/2010) **:**

Le prêt Ecureuil DD pour travaux d'économie d'énergie en 2010 et le prêt ECO PTZ (réglementé et créé dans le cadre du Grenelle de l'environnement et dédié à des travaux d'efficacité thermique), totalisent 28,3 millions d'euros d'engagements de crédits accordés à nos clients particuliers pour des travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'efficacité thermique de leurs logements.

Le prêt Ecureuil DD pour travaux d'économies d'énergie pourrait faire double emploi avec l'Eco PTZ. Bien au contraire, en finançant des travaux en complémentarité avec l'Eco PTZ il permet à

l'emprunteur de respecter une des contraintes d'éligibilité de ce prêt à savoir : réaliser au moins deux travaux d'amélioration thermique parmi la liste des travaux identifiés.

Le prêt Ecureuil DD achat de véhicules éco labellisés a bénéficié des circonstances exceptionnelles en 2010 celles de la remise accordée par l'Etat souvent doublée par les constructeurs et de l'annonce de la révision à la baisse fin 2010 de ce dispositif.

Si nous totalisons les crédits accordés au titre de financements visant à limiter les consommations d'énergie et donc à réduire nos émissions de CO2 ce sont 47,4 millions d'euros que la CEBPL aura contribué à réinjecter dans l'économie locale en 2010, avec une collecte d'épargne dédiée à ces financements de 26 millions d'euros pour un encours au 31 décembre 2010 s'élevant à 734,5 millions d'euros.

a3- Encours des fonds ISR (2010 - 2009/2010) **(attente chiffres BPCE)**

Les encours des deux fonds ISR distribués par la CEBPL sont les suivants :
Ecureuil Bénéfices environnement : 0,788Md'euros
Ecureuil Bénéfices emploi : 0,620md'euros.

1b- Banque du développement Régional

Synthèse : les engagements de la CEBPL en encours de crédits se sont élevés à 52, 1 millions d'euros principalement dans les secteurs des Energies renouvelables (24,4 Millions d'euros) des transports collectifs en sites propres (20 millions d'euros) et de bâtiments HQE (7,7 millions d'euros). Dans le financement de la croissante verte qui lui aura permis d'accompagner la production de 20 mégawatts/an, la CEBPL étend son action en intervenant au capital de 5 SEM spécialisées dans les énergies renouvelables et l'environnement. Elle accompagne les secteurs de l'économie sociale (59Md'euros) et de la santé (87Md'euros). Elle accompagne également l'innovation technologique et sociétale en participant à deux cluster orientés vers les écoactivités.

b1- Financement des énergies renouvelables *:* la CEBPL s'est engagée en 2010 dans le financement de 8 projets de production d'énergie photovoltaïque à hauteur de 9,4 millions d'euros et d'un projet de la Régie Vendéenne d'Electricité (REVE) en Vendée à hauteur de 15 millions d'euros. La Régie d'Electricité de Vendée réalisera 4 centrales devant produire 15 mégawatts.

b2- Financement des infrastructures : la CEBPL a financé en 2010 le tramway d'Angers à hauteur de 20 millions d'euros.

b3- Financements de bâtis HQE ou BBC : en 2010, la CEBPL a financé deux programmes immobiliers HQE (EPAD Laval : 3,3 millions d'euros et OPHLM Angers Habitat (programme de 400 logements à hauteur de 4,390 millions d'euros.

b4- Participations : La CEBPL participe au capital de plusieurs SEM dont les objets sont orientés :
dans les secteurs des énergies renouvelables :
- Angers énergies renouvelables : 5% sur un capital d'1 million d'euros.
- Anjou énergies renouvelables : 4% pour un capital de 250 000 euros.
dans le secteur du patrimoine de la biodiversité :
-Terra Botinaca :5,9 % pour un capital de 1,5millions d'euros.
dans le secteur du ferroutage
- SEM brocéliande : 5 % pour un capital de 150 000 euros.

b5- Financement de l'économie sociale et de la santé : Les encours Moyen Long terme du secteur de l'économie sociale s'élèvent à 58Md'euros à fin 2010. Pour le secteur de la santé les flux 2010 s'élèvent à 87 Md'euros. Enfin, les encours de collecte 2010 du secteur de l'économie sociale s'élèvent à 13 Md'euros.

1-2/ Développement de l'expertise réseau de la filière via des partenariats externes.

Les actions d'accompagnement comme :

- le forum énergies renouvelables (Le Mans, budget : 15 000 euros),
- la participation au cluster [2] éco activités (Rennes , Angers, Lorient, budget 1 500 euros)
- au cluster habitat durable (Morbihan et Ille et Vilaine, budget 1 000 euros)

L'organisation de la présence cebpl dans :

- les réseaux des Régions Bretagne et Pays de la Loire (la cebpl est représentée au Comité de développement économique et social du pays de Rennes (Codespar),….
- Produit en Bretagne (budget 15 000 euros), au centre des jeunes dirigeants (CJD)
- différentes unions des entreprises et en particulier dans les commissions RSE et DD,

contribue :

- à développer l'expertise réseau,
- à promouvoir la valeur immatérielle de l'entreprise et à générer indirectement un chiffre d'affaires en référençant la CEBPL comme acteur de l'économie régionale et à l'écoute des problématiques de son territoire de référence.

Sa participation :

- aux clubs mobilité réunissant les entreprises et les collectivités des deux aires urbaines de Nantes et de Rennes,
- aux instances de référence en charge de l'intégration des personnes handicapées, aux têtes de réseaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- aux conseils d'administration d'une vingtaine d'organismes HLM publics et privés, tout ceci contribue également à développer son expertise et à renforcer notre image de proximité.

Enfin, l'expérimentation associée à la connaissance de nos clients permet de mettre en œuvre des actions qui potentiellement ont vocation à accompagner le développement de nos clients directement ou indirectement tout en répondant à des enjeux sociétaux et environnementaux.

[2] Un cluster, en économie, est un ensemble d'acteurs (entreprises, collectivités, établissements de formation et de recherches) généralement regroupés sur un bassin ou plusieurs bassins d'emplois pour développer sur la bases d'innovations (technologiques, sociales,…) des activités et des emplois.

1- Société Cordon Electronics (22): cette société spécialisée dans la réparation de terminaux électroniques et cliente de la CEBPL ambitionne de développer la réparation et le recyclage des petits terminaux mobiles (téléphone et ordinateurs portables). Ces appareils sont peu recyclés, souvent jetés alors même qu'ils ont un pouvoir polluant très nocif et qu'ils recèlent des matières premières essentielles et souvent rares. Nous accompagnons cette société dans le lancement de cette activité en invitant nos clients, nos sociétaires, les collaborateurs à recycler leurs terminaux auprès de cette entreprise via une plateforme internet. La CEBPL recycle ses terminaux (flotte d'entreprise) auprès de son client et l'accompagne dans la promotion de cette action pour un budget valorisé à 15 000 euros.

2- Archipel habitat (35) : la CEBPL a participé à un projet expérimental (30 000 euros) qui entre dans sa phase d'industrialisation. De très nombreux acteurs, (Rennes Métropole, Archipel habitat, les Universités Rennes 1 et 2, la CCI, la CRES, la DDASS, l'ASSAD, les PME de la domotique et du bâtiment) ont constitué une plateforme de type cluster pour imaginer des solutions technologiques permettant de développer les usages des TIC afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ce projet a également vocation à accompagner l'émergence d'entreprises spécialisées en lien avec les organismes de formation rennais. La Fondation Caisse d'Epargne a expertisé favorablement ce projet qui entre dans une phase industrielle.

2- Engager toutes les entités de la CEBPL dans une démarche de réduction de leur empreinte carbone et de mise en œuvre des domaines de la RSE

Synthèse : la CEBPL est engagée dans un programme de réduction de ses émissions de CO2. Sur la base de son bilan carbone elle a mis en place des indicateurs de suivis de ses consommations et investi 500 000 euros en 2010 pour diminuer ses consommations. Ses actions ont également permis de diminuer de 478 000 kms les déplacements professionnels soit une diminution de charges de 253 000 euros et une réduction de nos émissions de CO2 de près de 1%.

Au plan de la RSE, la CEBPL met en œuvre des actions visant au respect de la diversité (égalité Hommes femmes, emploi des seniors et des personnes handicapées. Pour cette dernière action elle a consacré un budget de 225.727 euros pour l'exercice 2010. Elle a mis en œuvre 12 297 journées de formation.

2-1 / les indicateurs de réduction de nos consommations et de nos émissions

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire a engagé un programme de réduction de ses consommations et donc de ses émissions de CO2. Pour assurer un suivi quantifiable de ces réductions elle s'est attachée dans le prolongement du bilan carbone effectué en 2009 à mettre en place des outils de suivi sur l'exercice 2010 en particulier de ses consommations d'énergie et d'eau.

Les indicateurs retenus (référence bilan carbone 2009) permettent de suivre la réduction de nos émissions de Gaz à effets de serre, par la réduction de nos consommations de matières en poids et/ou en volume afin de mesurer notre capacité à atteindre l'objectif de réduction de 30% de nos émissions d'ici à l'horizon 2020.

a1- papier (chiffres 2010 et écart 2009/2010) :

La consommation totale de papier en tonnes **a encore progressé en 2010 puisqu'elle s'élève à 299,5 tonnes contre 281 tonnes en 2009 et ce malgré l'utilisation de papier 75 gr /m2.** Ce papier constitue l'essentiel du papier consommé par la CEBPL et bénéficie des trois critères d'éco certification, le grammage 75gr, le label FSC (origine de bois de forêts gérées aux normes FSC), l'intégration de papiers recyclés et non traités au chlore.

a2- **enveloppes chiffres 2010 et écart 2009/2010) :**

La consommation d'enveloppes en tonnes progresse également à 10,99 tonnes contre 9,9 tonnes en 2010.

Si l'on prend le seul poste du papier la CEBPL a consommé environ 20 tonnes de papier en plus en 2010 par rapport à 2009. Les mesures prises (remplacement des imprimantes dédiées et paramétrage des impressions recto/verso sur les imprimantes collectives dans le courant 2009 n'ont vraisemblablement pas eu le temps de produire des effets.

Le suivi d'un chantier pilote avec l'Audit qui portait, entre autre, sur une diminution des consommations de papier a permis d'évaluer à 15% la diminution de consommation de papier en adoptant quelques principes simples et très peu contraignants : (impressions recto/verso systématiques, échanges de documents en fichier « pdf » au sein de la direction et vers les agences, impression deux vues par pages des documents « powerpoint » et suppression de l'exemplaire inutilisé des rapports.

a3- **consommables bureautiques (CARTOUCHES ENCRE) - 2010 et 2009/2010 :**
La consommation de cartouches a diminué passant à 9148 en 2010 contre 10074 en 2009.

a4- **achats fournisseurs :**
Parmi nos fournisseurs, la société COFELY assurant le contrat multi technique - multi service est engagée dans un processus de charte environnementale (bilan carbone et impact de leurs activités dans le cadre de la prestation CEBPL) dont l'objectif est de réduire leurs émissions avec un « reporting » annuel portant sur les émissions inhérentes aux contrats avec la CEBPL.
La société détentrice du contrat d'entretien s'est contractuellement engagée à utiliser des produits biodégradables pour l'ensemble des missions des travaux d'entretien.

a5 – consommation d'énergie – 2010 et 2009/2010 : (Consommation totale d'énergie en KWh,
Consommation d'énergie en 2010 :
Electricité : 20 000 000 de kWh *(contre 18 254 000 kWh en 2009),*
Gaz : 5 100 00 de kWh *(contre 5 000 000 en 2009).*
Fuel : 52 000 litres *(contre 70 000 en 2009).*
La consommation de fuel a diminué (remplacement de système de chauffage fuel par des systèmes électriques et gaz) de 18 000 litres (soit une diminution budgétaire de 13 600 euros).

a6 – recours aux énergies renouvelables : (Quantité d'énergies renouvelables produites) :
L'agence de la Châtaigneraie utilise l'énergie fournie par la mise en place d'un puits canadien associé à une isolation par l'extérieur qui dispense l'agence d'un système de chauffage et de climatisation. L'agence ne produit pas mais ne consomme pas d'énergie pour le chauffage ou la climatisation.

a7 – mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique :
En 2010, la CEBPL a réalisé des adaptations de climatisation (sur 20 sites) à hauteur de 400 000 euros et a remplacé 4 chaudières pour un montant de 55 000 euros. Ces investissements réduiront les consommations d'énergie de 12% et diminueront les émissions de gaz (CO2 et FSC).
Pour fiabiliser le suivi des consommations de fluides (électricité, gaz et eau) la CEBPL dispose depuis cette année d'un suivi des consommations pour chaque site (agences et sites centraux). Les premières actions conduites portent sur la constatation d'écarts anormaux de consommation et la planification de mesures de réduction des consommations structurelles (réducteurs de pression, installation de systèmes moins consommateurs, renégociation des abonnements plus conformes aux besoins réels, ajustements des puissances compteurs électriques, et abandon progressif des systèmes de chauffages au fuel).

Une seule agence est à ce jour conforme à une des normes environnementales (HQE/BBC) l'agence de la Châtaigneraie.

a8 – consommation des ressources en eau – 2010 et 2009/2010 :
La Consommation totale d'eau s'élève à 15 000 m3 en 2010 contre 20 000 m3 en 2009.

a9 – déchets, émissions :
Le tri sélectif du papier a été étendu cette année aux deux sites centraux Orvault et Cesson Sévigné.

a10 – collecte de matériels divers :
La reprise des matériels informatiques est incluse dans le contrat fournisseurs. La reprise des téléphones mobiles est prise en compte depuis la fin de l'année grâce à une convention conclue à titre expérimental avec un de nos clients. A noter que cette solution de reprise et de recyclage a été étendue à nos clients sociétaires et aux collaborateurs. Une solution de reprise et recyclage des verres et ampoules est à l'étude.

a11 – transports et déplacements du personnel :
Les kilomètres parcourus en voitures pour les déplacements professionnels diminuent et passent de 3 680 000 kilomètres à 3 477 000 kilomètres en 2010. Les déplacements parcourus avec la flotte de véhicules de services (pool Cesson et Orvault, véhicules dédiés BDR et BDD, véhicules de fonction) diminuent également en passant de 5 429 000 kilomètres à 5 154 000 kilomètres.

Les kilomètres parcours pour les déplacements professionnels ont diminué de 478 000 kilomètres soit une diminution de charges de 253 400 euros et de près de 1% de nos émissions de CO2. Cette

évolution s'est faite grâce au développement de l'utilisation des systèmes de visio et d'audio conférences ainsi que du covoiturage.

Les kilomètres parcourus en train se stabilisent à 1 540 000 kilomètres, comme les déplacements en avion à 18 000 kilomètres.

La CEBPL a mis en place un site de co voiturage et d'utilisation des véhicules de services. Il totalise une moyenne de 30 connections par jours ouvrés soit 6273 connections en 2010. Elle développe des Plans de déplacements avec les collectivités des deux Régions qui proposent une offre de transports en sites propres. Elle participe aux clubs mobilités interentreprises des agglomérations de Nantes et Rennes.

2-2/- *Plan d'actions et suivi des actions dans les différents domaines de la RSE.*

Dans le domaine des ressources humaines, le bilan RSE recense certaines actions menées mais surtout l'existence de méthodologies, objectivant la volonté de faire, autant que les résultats attendus. Les éléments habituellement relevés pour le rapport RSE sont les suivants :

b1- Egalité hommes femmes :

L'égalité hommes femmes fait l'objet d'un suivi et d'une méthodologie qui atteste de la réelle prise en compte de cette problématique encadrée au plan réglementaire. Le tableau en annexe 2 recense les indicateurs suivis :

1- les mouvements des effectifs : la CEBPL compte (CDI) 1651 collaboratrices et 1347 collaborateurs.

2- les promotions : 184 femmes pour 145 hommes ont bénéficié d'une promotion en 2010.

3- formation : 1362 femmes pour 1241 hommes ont suivi une formation. en 2010, 2 603 salariés de la CEBPL auront suivi 12 297 jours de formations pour un total de 86 004 heures soit une valorisation à hauteur de 722 000 euros pour les formations éligibles au titre de la RSE.

A noter : En 2010, la CEBPL a mis en place une formation spécifique de gestion de l'accueil et des incivilités pour permettre aux collaborateurs en contact avec la clientèle d'améliorer la prise en charge des clients à l'accueil et de limiter les risques d'agressivité. Cette formation a été suivie par les chargés de clientèle (2 jours) et les directeurs et responsables d'agences (1/2).

Enfin, un certain nombre de collaborateurs ont bénéficié d'une formation à l'éco conduite.

b2- Diversité :

Emploi des seniors : Fin 2009, la CEBPL s'est engagée sur des mesures permettant le maintien dans l'emploi des seniors (formation, entretiens de carrière,…) à mener en 2010 et 2011. En 2010, la CEBPL a initié la mise en œuvre de ces dispositions.

Emploi des personnes handicapées : Le budget pour les actions locales s'élevait à **225.727 euros pour l'exercice 2010.** A fin décembre 2010, la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire compte **168 salariés bénéficiaires** au titre de la loi de 2005 contre 144 à fin décembre 2009. Le rapport ne reprend pas l'exhaustivité des actions conduites par le référent handicap de l'entreprise il en retient les faits marquants et en particulier les indicateurs relevant des obligations légales mais également les actions de sensibilisation favorisant la prise de conscience de la problématique tant en interne que dans l'environnement de l'entreprise. L'emploi des personnes handicapées faisant l'objet d'un bilan annuel normalisé.

Conditions d'accès à l'emploi

Tous les postes disponibles au sein de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire sont ouverts aux personnes handicapées. Pour toute candidature de personnes handicapées, l'entreprise privilégiera les facultés d'adaptation au poste, l'expérience et les compétences par rapport au niveau de diplôme.

Formation et promotion professionnelle

Les personnes handicapées ont accès à tous les moyens de formation de l'entreprise et de promotion professionnelle. Par ailleurs, des plans de formation individuels seront établis dans tous les cas où cela aura été identifié et notamment s'il s'agit d'une condition nécessaire à la maîtrise du métier exercé ou à une évolution de carrière professionnelle. En 2010, 85 salariés reconnus travailleurs handicapés ont suivi une formation représentant un total de 297 jours.

6 salariés ont été promus et 6 salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle.

Maintien dans l'emploi

En 2010, nous avons été sollicités pour **41** aménagements de postes ou d'environnement de travail (contre 33 en 2009).

Sur ces 41 aménagements, 32 sont finalisés et 9 sont en cours. Pour les aménagements en cours, certains salariés passent au préalable par des essais avant l'acquisition définitive du matériel.

Sur les 38 salariés concernés, 21 n'étaient pas titulaires d'une reconnaissance travailleur handicapé mais 7 d'entre eux se sont inscrits dans cette démarche justifiée par leur état de santé. D'autres ont souhaité y réfléchir.

En 2010, nous avons été sollicités sur le repositionnement de **18** salariés (contre 10 en 2009) au sein de l'entreprise suite aux contraintes engendrées par un problème de santé. Pour 2 collaborateurs, la recherche de solution n'est pas encore finalisée à ce stade.

Dans toutes les autres situations, une concertation avec le médecin du travail, le salarié, le manager, le référent a permis d'aboutir favorablement dans chacun de ces cas. Des suivis réguliers ont eu lieu avec le référent, le manager et le salarié.

Aides à la personne

5 salariés (contre 6 en 2009) ont sollicité l'entreprise dans le cadre de l'accord pour le financement d'appareillage spécifique au handicap ou de l'acquisition d'un nouveau véhicule. Toutes ces demandes ont été honorées représentant un total de **18.838,66 euros**.

Sensibilisation interne et externe

La sensibilisation des managers du RESEAU s'est poursuivie en 2010. Le référent handicap est intervenu lors de 8 Comités de Directeurs d'Agence sur les Groupes Commerciaux. Il est prévu de terminer sur les autres groupes commerciaux en 2011.

Une action de sensibilisation a été mise en place pendant la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées sur le site d'Orvault. Devant le succès remporté par ces deux animations, elles seront renouvelées en 2011 sur le site de Cesson-Sévigné

Pour 2011, une action de sensibilisation est prévue pour l'ensemble des collaborateurs via un jeu interactif qui sera mis à leur disposition. Ce projet rassemble plusieurs autres entreprises, dont la Banque Populaire Atlantique.

Le référent handicap de la CEBPL a animé 8 réunions du Comité 44 RESEAU DES REUSSITES qui a été créé en mars 2009. Sur 2010, 16 demandeurs d'emploi ont été accompagnés - 6 d'entre eux ont trouvé un emploi et 2 sont en formation.

Le référent handicap de la CEBPL a également parrainé le lancement d'un Comité identique au MANS en décembre dernier.

Enfin, la CEBPL confie à des prestataires extérieurs (pour un montant de 49 500 euros) différentes prestations (traiteur, impression, entretien espaces verts, nettoyages vitres, ..). Dans le prolongement de cette démarche, conduite également au sein des Caisses d'Epargne, le Groupe BPCE a signé avec les différentes entreprises du Groupe BPCE une charte "politique handicap et achats responsables".

b3- Sécurité et environnement :

En 2010, l'ensemble des collaborateurs ont reçu, à leur domicile, un guide de la sécurité au volant pour un budget de 10 000 euros. Ce guide est remis également à tout nouvel embauché. Dans ce cadre, "parcours nouvel entrant", il fait l'objet d'une animation spécifique (38 jours en 2010). Par

ailleurs, 117 collaborateurs ont bénéficié d'une formation sur la sécurité en agence dans le cadre du dispositif intitulé "parcours nouvel entrant".

b4- Déontologie :

La charte d'utilisation du système d'information et la charte de déontologie sont diffusées aux nouveaux collaborateurs et disponibles sur l'intranet CEBPL. La diffusion de ces chartes se fait également dans le cadre du parcours nouvel entrant.

3- Positionner la CEBPL comme l'acteur de référence de l'intérêt général au travers de l'économie sociale et solidaire de proximité.

En synthèse : Premier distributeur de microcrédit du groupe BPCE (20%), la CEBPL est également un des premiers acteurs du microcrédit en Bretagne Pays de Loire. Elle contribue au fonctionnement de Parcours Confiance pour un budget de 533 000 euros dont 100 000 euros consacrés au fonds de garantie. L'encours de microcrédit s'élève à 3 600 000 euros au 31 décembre 2010.

Elle est également reconnue comme un des acteurs de proximité des entreprises de l'économie sociale et solidaire avec 10 conventions de partenariat signées en 2010 en particulier avec les deux Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Elle a apporté son soutien à l'activité économique par la création et les réseaux d'insertion avec un budget de 959 000 euros.

Enfin, la CEBPL accompagne les acteurs de la culture et du patrimoine à hauteur de 581 000 euros au titre du mécénat régional de proximité.

3-1 Le développement solidaire :

a1- Le microcrédit : En 2010, la CEBPL a distribué 450 microcrédits personnels pour un montant total de 900 000 euros ce qui porte à 1720 le nombre total de microcrédits personnels gérés pour un montant total d'engagements de 3 600 000 euros. Parcours Confiance CEBPL est parmi les premiers acteurs du microcrédit en Bretagne et le premier du Groupe BPCE avec 20 % du total des microcrédits distribués. Sur le microcrédit professionnel, Parcours confiance CEBPL aura développé une action plus discrète avec 50 financements à fin 2010. Enfin, Parcours confiance CEBPL aura signé 70 conventions, à fin 2010, avec les acteurs des deux Régions Bretagne et Pays de la Loire pour accompagner la distribution du microcrédit : CCAS, UDAF, Bailleurs sociaux, Associations, Entreprises, et collectivités. Ces conventions permettent en particulier de mettre en œuvre des actions d'accompagnement pour les bénéficiaires de ces microcrédits. Des actions d'accompagnement qui permettent de limiter les défauts de remboursement et qui renforcent donc l'efficacité et les vertus de réinsertion de ces financements.

Enfin, la CEBPL contribue au fonctionnement propre de Parcours Confiance à hauteur de 533 000 euros en 2010.

a2- La création de micro-entreprises et le soutien à l'activité économique : En 2010, la CEBPL a apporté un soutien à l'activité économique en accompagnant les réseaux de la création d'entreprise à hauteur de 358 584 euros et en contractualisant des conventions avec les têtes de réseau de l'économie sociale à hauteur de 601 500 euros. 10 chartes d'engagements ont été signées sur les deux Régions auprès des têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire en particulier les deux Chambres Régionale de l'Economie Sociale, les FNARS, les URIOPS, Coopérer pour entreprendre Grand Ouest,...

Dans ce cadre, la CEBPL a lancé avec les réseaux de l'économie solidaire un appel à projet. 193 projets ont été instruits et 86 d'entre eux ont bénéficié d'un soutien. Elle accompagne également l'édition de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire qui permet de produire et de diffuser des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions et des acteurs de l'économie sociale qui représente 13,5% des emplois sur les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Au-delà d'un accompagnement financier pour des projets créateurs d'emplois exclusivement, ces conventions permettent à ces têtes de réseaux de renforcer leurs dispositifs d'accompagnement et de mettre en place des outils d'évaluation et de suivi de leurs actions afin de mieux cerner leur efficience et donc leur utilité sociétale.

a3- Finance et pédagogie : En 2010, l'association Finance et pédagogie aura réalisé 110 interventions dans la région Pays de la Loire auprès de 1 900 personnes et 50 interventions en Bretagne auprès de 1 500 personnes. La contribution de la CEBPL au fonctionnement de Finance et pédagogie s'élève à 326 000 euros en 2010. Finance et pédagogie est un dispositif original qui permet à de nombreux acteurs d'accéder à un support d'information pour une meilleure compréhension des problématiques financières, bancaires et de gestion d'un budget. Finance et pédagogie couvre l'ensemble des questions inhérentes à l'argent comme outil d'insertion et d'autonomisation sociétale qu'il s'agisse de la gestion d'un foyer, d'une entreprise, et des rapports au monde bancaire et financier.

3-2 le mécénat :

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire accompagne les acteurs des deux régions dans leurs actions de diffusion culturelle en accordant son soutien à plusieurs événements en particulier dans les domaines du livre et de la lecture. Elle y a consacré 173 000 euros en 2010. Dans ce cadre elle accompagne également un des principaux festivals d'été ; le Festival Inter celtique de Lorient à hauteur de 30 000 euros.

Elle soutient également la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité dans ses actions d'intégration à destination des personnes âgées et des personnes handicapées avec un budget de 274 000 euros.

Elle soutient enfin la Fondation Belem dans ses actions de diffusion du patrimoine vivant contribuant à son fonctionnement pour un montant de 104 000 euros et en accompagnant le Belem dans ses étapes événementielles dans nos deux régions.

4- Une gouvernance responsable et équilibrée :

Sept collaborateurs, par les diverses missions qu'ils conduisent, contribuent à l'animation de la vie coopérative ainsi qu'à l'exercice de la gouvernance des administrateurs de la CEBPL en lui consacrant un budget de 364 000 euros. les administrateurs de la CEBPL auront bénéficié de 455 jours de formation en 2010 pour un budget valorisé à hauteur de 95 550 euros.

Les quelques chiffres clés suivants témoignent de la réalité de la vie coopérative et de la gouvernance de la CEBPL : 14 sociétés locales d'épargne, 456 000 sociétaires, 266 administrateurs, 42 conseils d'administrations par an, 14 assemblées générales, 5 conseils d'orientations et de surveillance, 5 comités d'audit, 3 comités de rémunération et 3 comités RSE/DD et une convention ayant réuni 150 administrateurs.

Les conseils d'administration des Sociétés Locales d'Epargne de la Caisse se sont réunis trois fois en 2010. La CEBPL a accompagné la mise en place de 42 conseils. Chacun des 14 administrateurs élus au Conseil de Surveillance, en plus de leur participation à ce conseil, aux conseils d'administrations de leurs SLE, a également la possibilité de siéger dans un des trois comités (audit, rémunération et RSE). Chaque Société Locale d'Epargne est également représentée au Conseil soit en tant qu'administrateur ou censeur. La gouvernance de la CEBPL est une gouvernance de proximité, dont l'organisation est cohérente avec son organisation commerciale et territoriale, respectueuse des équilibres de ses territoires par sa représentation.

229 administrateurs ont bénéficié en 2010 de 2 jours de formation en moyenne pour un total de 455 jours de formation organisés autour de 18 modules thématiques très divers (parts sociales, démarche qualité, microcrédit, l'offre bancaire et ses enjeux économique, initiative économique, banquier solidaire, missions des administrateurs, référents parcours confiance,...). Parmi les 266 administrateurs que compte la CEBPL, 229 d'entre eux ont suivi au moins un des modules de formation qui leur étaient proposés en 2010. Ces formations tournées vers la maîtrise des enjeux du monde bancaire et des enjeux sociétaux, appliquées aux situations des deux régions Bretagne et Pays de la Loire et de la Caisse d'Epargne, renforcent la qualité d'un engagement de proximité des administrateurs et l'efficience de l'exercice de leur responsabilité sociétale. La valorisation de ce budget formation est évaluée à 95 550 euros.

Enfin, la CEBPL a organisé sa première convention administrateurs après la fusion Bretagne Pays de Loire. Elle a réuni 150 administrateurs à Ploërmel le 2 octobre 2010. En 2010 la valorisation des budgets consacrés à la vie coopérative s'élève à 364 000 euros. A ces budgets il faut ajouter le budget consacré au fonctionnement institutionnel (COS, …) qui s'élève à 380 000 euros.

La représentation des sociétaires au sein des instances institutionnelles et décisionnaires de la CEBPL, le rôle et l'implication de ses administrateurs porteurs des valeurs de confiance, de

proximité et d'engagement de la CEBPL, les formations et les supports d'information spécifiques mises en place, les moyens consacrés au fonctionnement institutionnel font de la gouvernance de la CEBPL une gouvernance responsable et équilibrée.

1- Faire savoir en interne et en externe et maîtriser le risque de réputation.

La RSE est au cœur des processus de valorisation et de pérennisation du capital immatériel de l'entreprise. La CEBPL comme les Caisses d'Epargne en général bénéficient d'une valeur immatérielle très reconnue comparativement aux réseaux bancaires, fondée sur son histoire et son rôle de proximité dans l'économie régionale. Pour autant, cette valeur immatérielle doit faire l'objet d'une attention permanente tant elle n'est jamais définitivement acquise.

Toute entreprise engagée dans une démarche RSE fait d'abord connaître son engagement à travers les produits et les services constitutifs de son cœur de métier tout simplement parce qu'ils sont perçus comme une attente légitime par son environnement. C'est ce que fait la Caisse d'Epargne quand elle collecte et redistribue l'épargne de proximité au profit de l'économie régionale et en particulier dans les secteurs de la croissance verte et de l'économie sociale.

C'est aussi ce qu'elle fait lorsqu'elle développe la distribution de microcrédit à destination des particuliers, des micro-entrepreneurs et lorsqu'elle accompagne les réseaux de la création en Région.

Parallèlement, toute entreprise peut choisir d'autres actions et d'autres moyens pour étendre sa démarche RSE en prenant en compte des actions éloignées de son objet mais au cœur des enjeux de son territoire de référence et le faire savoir. Le mécénat solidaire, la création de fondation, le mécénat culturel sont parmi les actions possibles celles que la CEBPL a retenues.

Pour faire vivre cette valeur immatérielle de la marque CEBPL, la consolider, la développer, l'entreprise doit mettre en œuvre une politique de communication à destination de ses publics en respectant une seule règle, celle de la cohérence, dictée par une seule condition, la communication par la preuve, sous peine de voir se retourner contre elle le décalage immanquablement perçu et aussitôt diffusé dans un environnement où les réseaux de diffusion échappent à toute maîtrise.

Pour ce faire, la CEBPL dispose d'un dispositif de communication et d'information à destination de :

- Ses collaborateurs (journal interne, intranet et site internet, réunions internes, soit plus de 27 occurrences d'informations en 2010 sur la RSE),
- Ses sociétaires (internet sociétaires, extranet administrateurs avec plus de 300 visiteurs/mois, 6 lettres électroniques, et une lettre éditée à 50 000 exemplaires en agence),
- Ses clients et plus généralement son environnement dont ses partenaires et parties prenantes avec plus de 38 événements dans plus de 70 articles diffusés dans la presse régionale papier et électronique.